Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1901)
Heft: 6

Rubrik: Assemblée générale du 26 décembre 1901, petite salle de l'Institut
Autor: Grosgurin, Louis / Favre, Léon

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Numéro 6 Année 1901 31 décembre

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 26 décembre 1901, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. *le Président* informe l'assemblée du décès de Mlle Amélie Vivien et retrace brièvement la carrière de cette regrettée collègue. L'assemblée se lève en signe de deuil.

Sur la proposition du Comité, et après renseignements fournis par M. le Président et M. Charvoz, trésorier, la radiation prévue à l'art. 6 du règlement est appliquée à deux sociétaires.

La soirée annuelle aura lieu le mercredi 22 janvier, dans les salons de l'Hôtel Bellevue.

2° Suite de la discussion sur l'enseignement du français.

M. *le Président* rappelle que, dans la dernière séance, l'introduction d'un recueil de mots a été demandée à l'unanimité.

Il s'agit maintenant de discuter la composition et l'usage de ce vocabulaire. Formera-t-il un ou plusieurs volumes ? Les

mots seront-ils groupés par ordre de matières, par cercles concentriques, par familles ou encore par ordre alphabétique. Ce manuel sera-t il mis entre les mains des élèves, ou constituera-t-il seulement un guide pour le maître?

Ce n'est pas par caprice que le vocabulaire Pautex a été supprimé en 1887. A part ses définitions défectueuses, on lui a reproché de se prêter à un enseignement trop peu actif, machinal même, visant plutôt l'orthographe que l'application des mots à l'expression des idées.

Mlle *Willy* est d'avis de mettre les élèves en possession du livre de mots. La mémoire visuelle joue le premier rôle dans l'acquisition de l'orthographe. Les mots imprimés mis sous les yeux des élèves frappent davantage ceux-ci que les mots écrits au tableau par le maître.

Mme *Tissot* est d'accord avec Mlle Willy. Par ce moyen, on élèvera le niveau du français dans nos écoles, car, soit dit en passant, Mme Tissot ne partage pas sur ce point l'optimisme de M. l'inspecteur Munier.

M. *Menu* appuie ce qui vient d'être dit. Des expériences nombreuses démontrent que c'est à la mémoire visuelle qu'il faut faire appel dans l'étude de l'orthographe. C'est ainsi que par des copies de textes choisis par les élèves, et par conséquent intéressants pour eux, on arrive à de très bons résultats. Un recueil d'exercices est également nécessaire ; les caractères devraient en être un peu gros.

Chaque groupe scolaire devrait avoir sa bibliothèque pour élèves.

M. *Roget* pense qu'on pourrait réunir les mots dont la forme est un peu difficile à retenir, dans des tableaux imprimés en gros caractères et placés contre les parois de la classe. L'élève les aurait ainsi constamment sous les yeux. Un travail inconscient se ferait dans son cerveau et, la mémoire visuelle aidant, il se rendrait maître sans effort de l'orthographe des mots en question.

Mme *Tissot* ne croit pas que des manuels bien faits puissent mériter le reproche de rendre l'enseignement moins fructueux. La géographie, par exemple, n'a-t-elle pas fait de réjouissants progrès depuis l'apparition du livre de M. Rosier? Un recueil de mots — vocabulaire ou dictionnaire — ne peut être qu'utile, et il doit être entre les mains de l'élève, car il importe que celui-ci puisse le consulter à toute heure.

M. *Pesson* a été un adversaire résolu du vocabulaire, car il ne se rappelait jamais sans un certain effroi ces immenses colonnes de mots apprises sans explications et ne correspondant à rien dans le reste de l'enseignement. Mais il s'est rendu compte aussi, par la pratique, que les mots dictés à l'élève et corrigés par le maître ne donnent pas des résultats satisfaisants. C'est pourquoi il revient au vocabulaire, conçu toutefois sur d'autres bases que le « Pautex » et le « Longchamp. »

Les tableaux proposés par M. Roget seraient certainement fort utiles, mais les parois de nos classes sont déjà surchargées de tableaux et de cartes, et de plus certaines salles d'école de la campagne ont un éclairage défectueux.

M. Pesson conclut en proposant de mettre entre les mains des élèves un vocabulaire illustré.

M. *le Président* fait remarquer, avec exemples à l'appui, qu'il ne suffit pas toujours de mettre les mots sous les yeux des élèves pour que ceux-ci apprennent à les écrire correctement. Il y a une différence entre *regarder* et *voir*. D'ailleurs les mémoires varient d'un élève à l'autre ; chez les uns, ce sont les impressions visuelles qui ont le plus de force ; chez les autres, les impressions auditives. Pour ces derniers il faut ajouter à la vue du mot son épellation.

Mlle *Willy* insiste sur la nécessité d'obtenir des élèves un effort d'attention ; sans cela les impressions, visuelles ou auditives, ne sont ni nettes ni durables.

Mme *Tissot*, Mlle *Willy* et M. *Lagotala* ajoutent encore quelques mots, puis M. *le Président* met aux voix la conclusion suivante :

« Un recueil de mots doit être mis entre les mains des élèves. » (Adopté.)

Cette question de principe tranchée, on passe à la composition du vocabulaire.

Mme *Tissot* demande un vocabulaire spécial pour chaque année, à partir de la première. L'illustration n'est pas nécessaire. Les mots devraient être accompagnés de leurs dérivés, homonymes, synonymes, etc.

Mlle *Métral* préconise l'ordre phonétique pour la 1re année. A partir de la 2me, on pourrait suivre un ordre de matières en corrélation avec le livre de lecture.

Mme *Tissot* fait le procès à la méthode phonétique qu'elle rend responsable, en grande partie, de la mauvaise orthographe de nos écoliers.

M. *Charvoz* voudrait que l'on combinât la lecture, le vocabulaire et la grammaire, comme M. Mercier l'a fait dans son manuel. A la fin du manuel, on mettrait un glossaire alphabétique.

M. *Rosier* a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de Mme Tissot ; il y a là un mouvement bien indiqué et qui mérite toute notre attention.

La perspective de la subvention de 80,000 fr. qui sera attribuée à notre canton si, comme tout permet de l'espérer, le projet actuellement en discussion aux Chambres fédérales est voté, permet d'aller de l'avant dans la question qui nous occupe, sans nous attarder aux préoccupations d'ordre budgétaire.

On devrait donner des dictionnaires comme prix à la fin de l'année scolaire. Le système du vocabulaire illustré ne convient pas à tous les mots. Il vaudrait mieux mettre à la fin de chaque morceau du livre de lecture les mots qui pourraient en être extraits et compléter cette liste par une série de mots s'y rattachant.

M. Rosier fait la proposition suivante : « La Société pédagogique émet le vœu que chaque année d'école primaire ait son vocabulaire, que celui-ci soit en connexion avec les matières traitées dans le livre de lecture du degré correspondant, — tout en contenant des mots non employés dans les morceaux de lecture, — et qu'il figure dans ce manuel. »

Cette proposition est adoptée.

Après une discussion à laquelle prennent part Mme Tissot, MM. Lagotala, Menu et Pesson, la deuxième conclusion de Mme Tissot est votée avec un amendement de M. Pesson qui remplace « quatrième année » par « troisième année ».

Mme *Tissot* demande que chaque degré ait son livre de lecture.

Mlle *Willy* estime que quatre livres suffiraient : un pour la 1re année, un pour la 2me, un pour la 3me et la 4me, et un pour la 5me et la 6me.

La proposition de Mme Tissot, appuyée par MM. Rosier et Pesson est adoptée.

Après quelques mots de MM. *Roget* et *Rosier*, il est décidé de renvoyer à une prochaine séance la discussion de la composition des livres de lecture.

3° Rapport de la commission chargée de la question de la couture.

Mme *Ballet* présente le rapport suivant :

La commission nommée pour examiner le travail de Mlle Willy sur le programme de couture a réuni tous ses membres, à une unité près. Un échange d'idées très intéressant et très courtois a prouvé une fois de plus que nous ne devons pas négliger les occasions de discuter, d'un esprit purement pédagogique, les points qui peuvent nous préoccuper. Notre Société fait bonne œuvre quand elle nous encourage à présenter ici nos idées et à les débattre.

Le programme de couture a subi, il y a quelques années, des changements qui devaient le mettre plus à la hauteur des exigences modernes. Il n'est plus question, en effet, de tricoter de longs bas blancs, comme le faisaient nos bonnes grand' mères, de refaire minutieusement la maille sur le point de couture ou sur les diminutions, ni d'aligner des points sur d'interminables coutures et de longs ourlets, quand des machines perfectionnées nous aident à tricoter et à coudre plus vite et si joliment. Il fallait donc donner moins d'importance aux piqûres, aux froncés, au raccommodage du bas, tandis qu'il s'agissait de développer la confection, la coupe et avec elle le dessin, parce qu'aujourd'hui la couturière, la mère de famille taillent et cousent avec méthode. On n'a plus le patron unique qu'on agrandit d'ici, qu'on rétrécit de là, suivant le sujet à habiller. Tout vêtement est une œuvre d'art de la main de celle qui a su dessiner, calculer, combiner.

Le programme a donc heureusement pris un caractère plus pratique, mais il semble qu'il pourrait être simplifié, et que son application manque peut-être parfois de la méthode qui lui est nécessaire pour donner vite et bien les résultats qu'on en attend. Voilà les deux idées principales que semble éveiller le travail de Mlle Willy et que la commission a tenu d'étudier.

On a voulu que l'enseignement de la couture soit réparti d'une façon progressive en six années scolaires, mais a-t-on admis en même temps les grands traits d'une méthode raisonnée? Pour que les résultats de nos différentes classes soient comparables entre eux, à la ville surtout, où l'élève

passe six fois d'une maîtresse à l'autre et où la même année comprend souvent plusieurs classes parallèles, a-t-on adopté une méthode unique, ce qui n'enlève rien de la personnalité de la maîtresse? Des renseignements détaillés et précis semblent être désirables sur certains points.

En second lieu, il serait peut-être bon que des travaux qui demandent beaucoup de peine de la part des élèves fussent remis à un âge plus avancé. C'est ainsi que l'étude du point de marque devrait plutôt être faite en deuxième année sur canevas à fils séparés deux à deux. Dans cette classe on aurait donc : étude du point de marque le dans sens vertical, dans le sens horizontal, dans le sens oblique et dessin au même point ; et, dans la classe suivante, lettres, chiffres, noms, année. En revanche, le tricotage en rond, à côtes, une maille à l'endroit, une maille à l'envers (une paire de manchettes), pourrait être fait en deuxième année déjà.

Il est très important, en effet, et dans toute branche, de demander des enfants un effort, mais de ne pas risquer une série d'insuccès au début. Ce qui donne tant de peine est souvent une exigence prématurée; en ne voulant d'eux que ce que leur âge peut donner, nous les encourageons et nous leur procurons le véritable plaisir du travail.

Il est désirable enfin que la revision du programme faite sur un morceau unique dans les classes supérieures soit réduite à son minimum, que les confections soient simples et peu grandes afin qu'elles puissent être *entièrement* faites par l'élève, préparées aussi bien que cousues. C'est là que se présentent des divergences notables entre les différentes classes et qu'il importe de s'entendre.

Nous voulons bien que nos fillettes fassent connaissance, à l'école primaire, avec une méthode qui ne livre pas au hasard la coupe et la confection, nous voulons qu'elles sachent qu'on assemble avec intelligence et qu'on bâtit avec soin ; mais l'étendue de notre programme scolaire ne leur permet pas de fournir un objet de lingerie d'un long travail par ses dimensions ou son ornementation. La simplicité, d'ailleurs, n'est-elle pas à enseigner par nos travaux de couture?

Il serait préférable, au contraire, d'accorder quelques heures au raccommodage d'objets usagés. Nos élèves savent peut-être tailler un tablier mais ne sauront pas le raccommoder.

Enfin, pour exercer utilement la coupe dans les classes supérieures, ne pourrait-on faire préparer là les confections des classes inférieures ?

Remercions, en terminant, Mlle Willy pour l'occasion qu'elle nous a fournie de discuter de nouveau un programme qui intéresse toutes les sociétaires-dames, nous rappelant ainsi que nous ne pouvons nous reposer longtemps sur ce que nous pensons avoir établi avec soin. La pédagogie, comme toute branche de l'activité humaine, tient constamment en éveil celui qui veut remplir noblement sa tâche.

Mlle *Métral* fait ressortir que les modifications demandées par la commission ne portent que sur des questions d'application.

Le rapport de Mme *Ballet*, mis aux voix, est adopté.

4° Propositions individuelles.

M. *Rosier* regrette de n'avoir pu asister aux séances de la commission chargée d'examiner les conclusions de Mlle Métral touchant les examens. Il espère que la question sera reprise plus tard.

En lisant le travail de Mme Tissot, Mme *Ballet* a été particulièrement frappée par le passage qui a trait aux classes gardiennes.

Mme *Tissot* tient à ce qu'il soit bien entendu qu'elle n'a visé en aucune façon les fonctionnaires, ceux-ci font ce qu'ils peuvent, mais il est parfaitement compréhensible que l'action sur une collectivité ne peut pas égaler l'action de la famille s'exerçant sur une ou deux individualités seulement.

M. *Rosier* estime que la question vaut la peine d'être étudiée de près et il exprime le vœu qu'elle soit mise à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances. (Adopté.)

M. *Charvoz* voudrait que l'élection du comité se fît charge par charge et non pas en bloc. Chacun des membres du comité serait ainsi responsable envers l'assemblée elle-même. M. Charvoz propose que cette question soit tranchée dans la prochaine séance, avant l'élection du Comité.

M. *Rosier* s'oppose à cette proposition, car il est d'autres points sur lesquels nos statuts demandent à être revisés. Le